

ou les corporations coupables s'obstinent à tenir la conduite, objet d'un rapport défavorable à leur endroit, ils seront coupables d'un acte criminel et passibles d'une amende de \$1,000 au plus et des frais, pour chaque jour où ils continuent à commettre pareille infraction, à l'expiration des dix jours à dater de la publication du rapport du conseil dans la "Gazette du Canada." Voilà les maîtresses dispositions de cette mesure. Une grande partie du bill est consacrée à l'exposé de la procédure relative à l'enquête; une partie se rattache aux assemblées du conseil, à la rémunération et aux frais de ce conseil, à l'audition des témoins, outre quelques articles de diverses nature. Ce que j'ai dit, je crois, suffit pour donner un aperçu suffisant de la mesure.

(Le projet de loi est lu pour la 1re fois.)

#### RAPIDES DU LONG-SAULT.

M. J. D. REID (Grenville) : Il est rumeur qu'hier, une députation de Montréal s'est rendue auprès du Gouvernement, afin de solliciter l'octroi du privilège d'établir un barrage sur le Saint-Laurent. Je désire savoir ce qu'il y a de vrai dans cette rumeur, et la nature de la décision rendue.

L'hon. WM PUGSLEY (ministre des Travaux publics) : Il est venu une députation composée de représentants de la compagnie qui se propose de développer la force motrice, et cette députation a présenté certains états au comité du conseil privé.

M. J. D. REID : Le conseil a-t-il pris une décision?

L'hon. M. PUGSLEY : Non, il a été entendu que la compagnie présenterait les plans modifiés à la commission des voies navigables internationales et que cette commission ferait en sorte que les compagnies de navigation et ceux qui pourraient naturellement s'opposer aux obstructions apportées à la navigation, aient voix au chapitre. Alors, la question serait de nouveau soumise au Gouvernement pour étude.

M. LALOR : A-t-on fixé un jour pour l'audition des intéressés?

L'hon. M. PUGSLEY : Non, la commission y verra.

#### COMMISSION DES PECHERIES DU MANITOBA.

M. R. L. BORDEN : Touchant la demande formulée ici hier, pour le dépôt du rapport dressé par une certaine commission des pêcheries, voici, à mon avis, de quoi il s'agit. On a nommé, au début, trois commissaires. Plus tard, l'un d'entre eux fut nommé juge et cessa, par conséquent, de remplir les fonctions de commissaire. On lui donna un successeur et ces trois

commissaires, régulièrement nommés, dressèrent leur rapport.

Si je ne me trompe, la cause du retard, c'est que le commissaire qui a été élevé à la magistrature, n'a pas signé le rapport en question. A mon avis, il n'est pas autorisé à signer ce document; et par conséquent, la raison alléguée, hier, par le premier ministre, relativement au retard survenu, n'est pas valable.

L'hon. W. S. FIELDING (ministre des Finances) : Je ne suis pas au courant de la question; mais j'y appellerai l'attention du premier ministre.

M. R. L. BORDEN : J'en serai bien aise, car ce retard s'est déjà trop prolongé.

#### MODIFICATION DE LA LOI DES BANQUES.

M. R. L. BORDEN : Quand le ministre des Finances compte-t-il présenter son projet de loi relatif à la continuation des chartes de banques et à la refonte de la loi des brève échéance.

L'hon. W. S. FIELDING (ministre des Finances) : La question est fort avancée au ministère; mais je ne saurais préciser de date. Ce sera, toutefois, à brève échéance.

#### SUITE DE LA DISCUSSION GENERALE DU BUDGET.

La Chambre passe à la suite de la discussion de la motion de l'honorable M. Fielding, invitant M. l'Orateur à quitter le fauteuil, afin que la Chambre se forme en comité général pour étudier les voies et moyens applicables aux subsides à accorder à Sa Majesté.

L'hon. WM PATERSON (ministre des Douanes) : La Chambre a eu l'avantage d'entendre, cette année, le ministre des Finances lui présenter un excellent exposé budgétaire, à l'instar de ceux présentés les sessions précédentes. La Chambre et le pays ont entendu et lu avec un véritable bonheur l'exposé véridique de la situation favorable de l'industrie et du commerce ainsi que de la prospérité qui règne par tout le pays. Il n'y a plus de divergence d'opinions parmi nous sur l'existence de cet état de prospérité extraordinaire dont le pays est favorisé; mais voici la distinction qui existe entre les députés de la droite et ceux de la gauche. Nos adversaires prétendent que cette prospérité dont nous nous réjouissons tous n'est nullement le résultat de l'initiative ou de la politique du Gouvernement. Comme l'a dit le député de Toronto-nord (M. Foster), le ministre des Finances ne saurait nullement s'attribuer le mérite de la moindre partie de la prospérité dont nous sommes favorisés, vu que cette prospérité est le résultat, non pas de sa gestion financière, mais bien de nos